

# Rapport final de la concertation continue

## Projet de bioraffinerie FUTERRO de production de plastique biosourcé à St jean de Folleville (76)

Dates de la concertation continue  
Du 8 novembre 2023 au 10 juin 2026

Christophe BACHOLLE  
Garant désigné par la CNDP

Date de remise du rapport : le 10 juin 2026



# SOMMAIRE

<b>Synthèse pour les décideurs et pour le public.....</b>	<b>3</b>
Les enseignements clefs de la concertation continue .....	4
La mission du garant.....	4
<b>Fiche d'identité du projet.....</b>	<b>5</b>
Maître d'ouvrage.....	5
Contexte du projet.....	5
Localisation du projet .....	5
Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage.....	6
Caractéristiques principales .....	7
Calendrier prévisionnel .....	7
<b>Les chiffres clefs de la concertation .....</b>	<b>8</b>
<b>Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable.....</b>	<b>10</b>
<b>Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable .....</b>	<b>11</b>
<b>Organisation et modalités de la concertation continue .....</b>	<b>12</b>
<b>Déroulé de la concertation continue .....</b>	<b>13</b>
Une réunion publique sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets industriels en cours sur Port Jérôme en octobre 2023.....	13
Une réunion publique présentant l'avancement du projet en juin 2024.....	13
Une réunion publique présentant le projet finalisé en juin 2025 .....	14
Fonctionnement du site Internet participatif .....	15
<b>Les arguments échangés .....</b>	<b>16</b>
<b>Avis du garant sur le déroulé de la concertation, et recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information.....</b>	<b>20</b>
<b>Recommandation du garant sur les modalités d'information .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>21</b>

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

La société Futerro prévoit d'installer une bioraffinerie de production et de recyclage de plastique biosourcé sur la zone industrielle de Port Jérôme 2 avec le soutien de la collectivité territoriale Caux Seine agglo. Cette installation est prévue en bordure de l'estuaire de la Seine sur un terrain de 26 ha dédié aux activités industrielles et aujourd'hui cultivé.

Ce plastique biosourcé est de l'acide polylactique (PLA) et est utilisé pour divers usages, notamment la fabrication d'emballage, pour l'industrie agro-alimentaire.

Il est prévu de produire 75 000 tonnes de PLA par an. Il s'agira de la première installation en Europe de production à grande échelle de cette matière plastique dont le marché est en croissance. Les autres installations existantes aujourd'hui dans le monde sont situées en Asie (dont l'autre usine de Futerro en Chine) ou aux Etats Unis. Le PLA produit sera donc destiné au marché européen. Le projet inclut également une unité de recyclage du PLA destinée à initier la filière de collecte et de tri de ce plastique dont l'utilisation est aujourd'hui trop marginale pour justifier un tri spécifique.

Le projet a été consolidé et précisé au fur et à mesure du déroulement de la concertation continue.

Cette usine utilisera comme matière première principale 150 000 tonnes par an de sucre (dextrose) produit à partir d'amidon de blé par l'usine voisine du groupe Tereos. Ce sucre sera acheminé par pipeline de l'installation Tereos à l'installation Futerro.

Tereos est une coopérative agricole qui, pour son usine de Port Jérôme, s'approvisionne en blé auprès des agriculteurs de Normandie ou de la région parisienne. Tereos prévoit d'alimenter Futerro avec de l'amidon de blé déjà destiné aujourd'hui à des usages industriels non alimentaires.

D'autres matières premières seront nécessaires en quantités importantes : l'acide sulfurique (85 000 tonnes/an) sera acheminé par voie fluviale ou maritime et la chaux (60 000 tonnes/an) sera acheminé par voie ferroviaire. Deux sous-produits feront également l'objet de volumes importants : Le Gypse (150 000 tonnes/an) sera expédié par voie maritime ou fluviale et un sous-produit organique (55 000 tonnes/an) destiné à l'épandage en agriculture sera expédié par voie routière.

In fine, les voies fluviale, maritime ou ferroviaire représenteront de l'ordre de 40 % en volume des flux logistiques. Les autres flux, constitués majoritairement par le produit fini, seront transportés par voie routière et devraient générer un trafic de l'ordre de 30 camions/jour.

Les besoins en énergie seront satisfaits par des chaudières à gaz (gaz naturel et biogaz) pour une puissance de 80 t/h de vapeur et par un raccordement électrique de 25 MW. Les besoins en eau industrielle sont estimés à 1,6 Million de m<sup>3</sup> par an, cette eau sera fournie par l'usine de production d'eau industrielle de Caux Seine agglo située à la Norville.

Le projet représente un investissement de 500 millions d'euros et prévoit de créer 250 emplois directs.

Dans les derniers mois de la concertation, le maître d'ouvrage a complété son projet avec une unité de transformation de l'acide lactique pour produire des molécules spécifiques, dites molécules « plateforme », à destination des marchés agro-alimentaires et de solvants industriels biosourcés. Cette unité complémentaire représente un investissement d'une dizaine de millions d'euros sur 3 hectares et devrait générer 25 emplois directs supplémentaires.

## Les enseignements clefs de la concertation continue

La participation du public a été très modeste durant tout le processus des concertations préalable et continue. Le public participant aux réunions publiques était majoritairement composé de personnes concernées par le projet à des degrés divers : Elus locaux, membres des organisations en charge du développement économique ou de la formation professionnelle, prestataires de service, association, journalistes de la presse locale.... Le maître d'ouvrage n'a véritablement rencontré le « grand public » que lors des rencontres de proximité sur les marchés lors de la concertation préalable.

L'opportunité du projet n'a jamais été remise en cause par le public rencontré, ni en réunion publique, ni au travers du site Internet participatif, et ce durant tout le processus de concertation.

Beaucoup de questions de compréhension ont été posées sur le fonctionnement de l'usine et sur la place que peut tenir le PLA dans l'utilisation des matières plastiques en général, ainsi que sur le nombre et la typologie des emplois créés.

Des inquiétudes ont été exprimées sur certains sujets comme l'origine du blé utilisé, l'impact de cette consommation de blé sur la filière agricole, la biodégradabilité et le recyclage du PLA ou le nombre de camions mis sur les routes pour assurer le fonctionnement de l'usine.

A ces inquiétudes, le Maître d'ouvrage a répondu de façon complète et précise dans le cadre de l'élaboration de son projet et en précisant les avantages et les limites du PLA en termes de biodégradabilité : si le PLA peut être dégradé dans les conditions d'une installation de compostage industriel qui peut garantir une température élevée et homogène de la matière traitée, il ne peut pas être totalement dégradé dans les conditions d'un compostage rustique ou domestique.

## La mission du garant

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel à participer et à être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quelle que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échanges.

Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la CNDP concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet, celle-ci se trouve en annexe du présent rapport.

## Fiche d'identité du projet

### Maitre d'ouvrage

Le projet est porté par la société FUTERRO France SAS domicilié au Havre. Futerro France SAS a été créée en avril 2023 pour développer ce projet, elle est issue de la société belge GALACTIC S.A domiciliée à Celles en Belgique et spécialisée dans la production d'acide lactique.

Les deux sociétés sont présidées par M. VAN GANSBERGHE Frederic.

### Contexte du projet

Futerro via sa société soeur Galactic SA a acquis un savoir-faire dans la production de plastique biosourcé. Depuis 2007, une première unité pilote est implantée en Belgique avec une capacité de production annuelle de 1 500 tonnes de PLA.

En 2021, Futerro a développé en Chine une première unité de production d'acide lactique (100 000 t/an) et de PLA (30 000 t/an). En 2022, ces capacités ont été portées à 200 000 tonnes d'acide lactique et à 100 000 tonnes de PLA.

En s'installant à Port-Jérôme, Futerro a pour objectif les marchés français et européen.

Après avoir prospecté différents sites en Europe, le choix du site de Port Jérôme a été motivé par :

- la disponibilité d'un terrain de taille suffisante,
- la proximité de producteurs des matières premières dont le sucre de blé,
- la multimodalité du site : fluvial, ferroviaire, routier,
- le bassin de compétences techniques avec un environnement industriel lié aux secteurs de la chimie et de la biologie.

Une modification importante du contexte local est intervenue durant la concertation continue : la raffinerie Exxon Mobil de Port Jérôme, principal employeur de la zone a annoncé la fin de ses activités chimiques sur le site et la suppression de plus de 600 emplois en avril 2024. Cette fermeture a été effective en avril 2025.

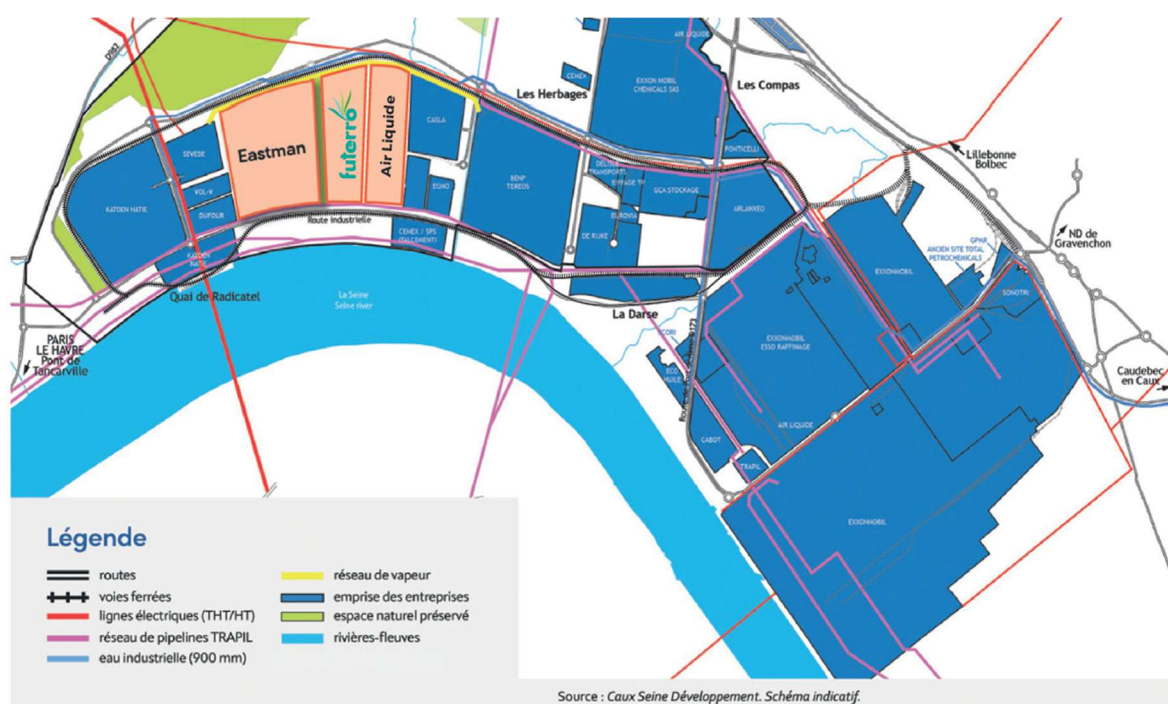
### Localisation du projet

Le projet est situé sur la zone d'activités de Port Jérôme sur Seine entre le Havre et Rouen, à proximité du pont de Tancarville.



Cette zone d'activité accueille un ensemble d'entreprises lié à l'industrie pétrolière depuis plusieurs dizaines d'années dont la raffinerie d'Exxon Mobil, sur le territoire de la communauté d'agglomération Caux Seine aggro (50 communes, 80 000 habitants).

Le projet est localisé en bordure de Seine entre les implantations d'Air Liquide (anciennement H2V Normandy) et du projet Eastman.



Implantation de FUTERRO au sein de la ZIP de Port-Jérôme II.

## Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage

La finalité du projet est de produire 75 000 tonnes de PLA, plastique biosourcé fabriqué à partir de sucre de blé français, à destination du marché européen, en ayant l'empreinte carbone la plus faible de tous les types de polymère. Ce serait la première usine de production de plastique biosourcé en Europe. Futerro exploite une usine similaire en Chine aujourd'hui.

Ce projet a également pour objectif de mettre en place une unité de recyclage de PLA d'une capacité de 5 000 tonnes par an au moyen d'un procédé breveté par Futerro appelé « Loopla ».

## Caractéristiques principales

La bioraffinerie comptera 3 unités distinctes et complémentaires :

- Une unité de fermentation (12 000 m<sup>2</sup>) : transformation de 150 000 tonnes de sucre de blé (glucose) en acide lactique,
- Une unité de polymérisation (7600 m<sup>2</sup>) : transformation de l'acide lactique en PLA,
- Une unité de recyclage moléculaire du PLA (1000 m<sup>2</sup>) : recyclage de produits usagés en PLA pour recréer du PLA vierge.

Selon les fluctuations de la demande en PLA, Futerro pourra s'adapter en commercialisant une partie de la production sous forme d'acide lactique.

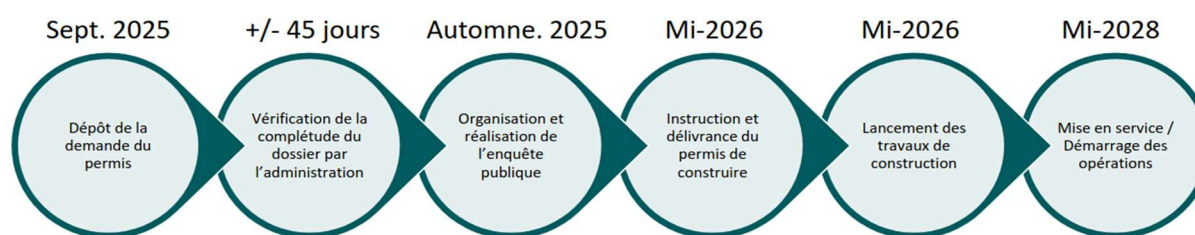
Des installations complémentaires sont prévues :

- Station d'épuration des eaux (11 700 m<sup>2</sup>),
- Chaudière gaz (5 000 m<sup>2</sup>) (gaz naturel et biogaz),
- Stockage matières premières (sucre, chaux, soude caustique, acide chlorhydrique, acide sulfurique) et produits finis et sous-produits (PLA, gypse, biomasse) (8 000m<sup>2</sup>),
- Stockage des boues de la station d'épuration,
- Administratif et parking (47 000m<sup>2</sup>),
- Un poste électrique d'une puissance de 25 MW.

La consommation annuelle d'eau sera de 1,60 Million de m<sup>3</sup>

Coût : **500 Millions d'Euros**

## Calendrier prévisionnel



L'enquête publique avait été initialement programmée à l'automne 2025. Elle a finalement été décalé à l'été 2026, le temps nécessaire à la finalisation des demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale ayant été plus long que ce qui avait été prévu.

La concertation continue se termine donc en juin 2026.

## Les chiffres clefs de la concertation

### Quelques dates clefs :

- Le 13 janvier 2023 : La CNDP est saisie par la société Futerro,
- Le 1<sup>er</sup> février 2023 : La CNDP décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable et nomme MM Christophe BACHOLLE et Bernard BOUSSION garants de cette concertation,
- Du 23 mai au 7 juillet : Déroulement de la concertation préalable,
- Le 7 août 2023 : Publication du Bilan des garants<sup>1</sup> de la concertation préalable,
- Octobre 2023 : Publication du rapport du maitre d'ouvrage présentant les enseignements qu'il tire de la concertation,
- Le 8 novembre 2023 : La CNDP prend acte du rapport du maitre d'ouvrage, formule ses recommandations et nomme Christophe BACHOLLE, garant de la concertation continue,
- Le 2 décembre 2024 : publication du rapport intermédiaire de la concertation continue,
- Le 10 juin 2026 : Publication du rapport final de la concertation continue.

### Périmètre de la concertation :

Le périmètre de la concertation est constitué des 50 communes de la communauté d'agglomération de Caux Seine aggro situées en Seine Maritime auxquelles ont été ajoutées les communes de Quillebeuf sur Seine et Saint Aubin sur Quillebeuf situées de l'autre côté de la Seine, en vis à vis de la zone d'activités de Port Jérôme, dans le département de l'Eure.

### Conférences de presse

Une conférence de presse pour annoncer la concertation préalable s'est tenue le 17 mai 2023 en présence du président de la région Hervé Morin. Cela a donné lieu à une large reprise que ce soit dans la presse locale ou dans les médias audiovisuels.

Une deuxième conférence de presse s'est tenue le 11 avril 2024 pour annoncer l'accord signé entre Futerro et Tereos pour la fourniture à Futerro de dextrose produit par Tereos

### Flyers et affiches

La distribution de flyers sur les 50 communes de la communauté d'agglo et sur les communes de Quillebeuf sur Seine et St Aubin sur Quillebeuf a informé individuellement de la tenue de la concertation préalable et des dates des différentes réunions.

Ce dispositif a été complété par 150 affiches apposées dans des lieux publics, chez les commerçants.

---

<sup>1</sup> « <https://www.concertation-futerro.com/documentation/> »

## **Évènements publics**

Six réunions ou ateliers publics durant la concertation préalable et 2 réunions publiques durant la concertation continue.

## **Participants**

130 participants se sont mobilisés lors des événements publics de la concertation préalable et une cinquantaine lors des réunions publiques de la concertation continue.

## **Site Internet de la concertation**

Durant la concertation préalable, il a fait l'objet de 424 visiteurs uniques pour 806 sessions et 1634 pages vues.

Durant la concertation continue, il a reçu 2759 visiteurs uniques pour 4491 sessions, et 8340 pages vues. Le dossier de concertation et sa synthèse ont fait l'objet de 515 téléchargements.

Concernant les fiches thématiques :

- Fiche Fin de vie et recyclage du PLA : 71 téléchargements
- Fiche Emploi : 59 téléchargements
- Fiche Epandage : 43 téléchargements
- Fiche Logistique : 26 téléchargements
- Fiche Impact sur la filière agricole : 99 téléchargements

## **Questions posées**

21 questions posées ou contributions écrites durant la concertation préalable

35 questions posées en réunion et 6 questions ou contributions déposés sur le site Internet durant la concertation continue

## Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

Lors de la concertation préalable, le public avait exprimé ses préoccupations ou ses inquiétudes sur les sujets suivants :

- La construction éventuelle d'une glucoserie pour la fabrication du sucre nécessaire à la production d'acide lactique, une telle installation étant susceptible de produire des odeurs désagréables.
- La mise en place de transports fluviaux ou ferroviaires pour l'alimentation de certaines matières premières et l'expédition de certains sous-produits avait été présentée comme une éventualité. Le détail et les modalités des installations fluviales et ferroviaires dédiées à Futerro n'avaient été présentés que de manière hypothétique. Il restait donc des interrogations sur l'ensemble des flux logistiques desservant l'usine, tant pour les approvisionnements que pour les expéditions.
- Le recyclage et la biodégradabilité des déchets en PLA ont été évoqués à travers la crainte de leur persistance dans l'environnement, notamment en mer. La question de la capacité de la filière de collecte et tri des déchets à récupérer les déchets de PLA a également été soulevée.
- De plus les garants avaient soulevé la question de l'épandage en agriculture des sous-produits organiques bien que ce sujet n'ait pas été évoqué ni questionné par le public. En effet il s'agit d'un enjeu significatif en termes de faisabilité et d'impacts, notamment en ce qui concerne les odeurs et les transports routiers.

Enfin le constat avait été fait d'une participation très modeste de la part du public dans le contexte de ce secteur de Port Jérôme très industrialisé (avec notamment la proximité de la raffinerie Exxon Mobil).

Par ailleurs, la nécessité d'une approche globale de l'ensemble des impacts de l'ensemble des projets industriels en cours ( Air liquide, Eastman, Futerro) est apparue.

Sur la base de ces constats, les garants avaient formulé des demandes de précisions et des recommandations (voir également en Annexe) sur :

- L'éventualité de la construction d'une glucoserie et la nécessité de préciser les conséquences d'une telle installation,
- La nécessité de préciser l'ensemble du process de traitement et de recyclage des déchets de PLA et d'identifier dans quelle mesure l'installation de recyclage de PLA de Futerro pourra s'insérer, ou pas, dans le système des filières de collecte et de traitement de déchets tel qu'il existe actuellement,
- La nécessité de préciser ce qui permettrait ou remettrait en cause la mise en place des modes de transport fluvial et maritime conditionnant la mise en place de l'apportement présenté dans le dossier de concertation,
- La nécessité de décrire la filière d'épandage des boues de la station d'épuration des eaux représentant 7 400 tonnes par an (organisation, stockage des boues, transport) et ses impacts (odeurs)

- La nécessité d'informer le public dès l'ouverture de la concertation continue des enseignements que Futerro tire de la concertation et, selon l'état d'avancement du projet et du dossier de demande d'autorisation, de publier sur le site Internet de la concertation les différentes études au fur et à mesure de leur réalisation (Étude de Dangers, volets odeurs, bruit et trafic poids lourds de l'étude d'impact, compensations, démarche ERC (Eviter, réduire, compenser...))
- La nécessité d'une approche globale pour traiter des effets socio-économiques et environnementaux cumulés des trois installations prévues sur ce site par Caux Seine agglo, et l'intérêt pour Futerro de participer à la réunion publique prévue en octobre 2023 à ce sujet.

## Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

Suite aux demandes de précisions et aux recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable, Futerro a tiré ses propres enseignements de la concertation et a pris les engagements suivants, publiés dans son rapport en octobre 2023 :

1. Concernant l'éventualité évoquée de construire une glucoserie dédiée à l'usine, il a été répondu que les discussions étaient en cours avec des fournisseurs de sucre français de façon à ne pas avoir besoin de cette unité. Ces discussions étaient confidentielles au moment de la rédaction du bilan de la concertation préalable (Octobre 2023). Futerro s'est engagé à informer le public de l'identité du fournisseur de sucre dès qu'il serait connu et des modalités d'acheminement vers sa bioraffinerie.
2. Concernant le process de recyclage de PLA et la possibilité de l'insertion de l'unité de recyclage prévue dans le système de collecte et de tri de déchets français, il a été répondu par la description détaillée du système de collecte et de tri en précisant qu'aujourd'hui les flux de PLA dans les déchets étaient trop faibles pour qu'il soit justifié de les trier et que l'unité de recyclage prévue par Futerro traiterait dans un premier temps les déchets de production de l'usine elle-même (« déchets post industriel ») et les déchets collectés spécifiquement après leur utilisation (« boucle courte/fermée »). Futerro s'est engagé à ouvrir son unité de recyclage en même temps que la bioraffinerie et de publier sur le site Internet de la concertation une fiche thématique expliquant le process de traitement et de recyclage des déchets de PLA.
3. Concernant les perspectives d'utilisation des voies fluviales et maritimes pour les approvisionnements et les expéditions conditionnant la mise en place d'un appontement dédié sur la Seine, Futerro répond qu'au jour de la publication du rapport, l'alimentation en acide sulfurique (85 000 tonnes/an) est prévue par bateau et que les moyens de transports pour le gypse (sous-produit de fabrication du PLA représentant 150 000 tonnes/an) étaient encore à l'étude entre le train et le bateau. Futerro s'est engagé à présenter le plan d'approvisionnement définitif dans le dossier d'enquête publique.
4. Concernant les modalités et l'impact du transport et du stockage des 7 400 tonnes de boues de station d'épuration, il a été répondu que les boues seraient traitées afin de limiter les odeurs et que le plan d'épandage en cours d'étude prendra naturellement en considération les habitations afin de limiter les impacts éventuels. Futerro s'est engagé

à la publication d'une fiche thématique relative à la gestion des boues sur le site Internet de la concertation.

5. Concernant la présentation au public des enseignements que Futerro tire de la concertation et la publication des différentes études à réaliser pour la constitution du Dossier d'Autorisation Environnementale (démarche ERC, compensations agricoles, bruit, trafic, volet odeurs, étude de dangers,...), Futerro s'engage à compléter le site Internet de la concertation, à publier des fiches thématiques permettant d'expliquer plus en détail certains éléments constitutifs du projet, à présenter au fur et à mesure les principales conclusions des différentes études et à organiser une réunion publique à la fin de la concertation continue qui permettra de présenter au public les enseignements globaux tirés de la démarche de dialogue territorial.
6. Concernant la réunion publique organisée par Caux Seine agglo en octobre 2023 sur les impacts socio-économiques et environnementaux cumulés des trois projets industriels en cours sur Port Jérôme, Futerro s'est engagé à y participer.

## Organisation et modalités de la concertation continue

### **Avant le démarrage formel de la concertation continue**

- Réunion publique organisée par la Caux Seine agglo suite à la demande de la CNDP pour présenter les enjeux et impacts globaux de l'ensemble des projets industriels en cours sur le territoire

### **Information préalable (février 2024)**

- Kit de communication pour les communes et acteurs du territoire annonçant la concertation continue,
- Courrier protocolaire (élus locaux, acteurs économiques, associations) informant de la poursuite du dialogue et rappelant le calendrier du projet.

### **Poursuite de l'information autour du projet**

- Mise à jour du site de la concertation, présentation des objectifs et modalités de la concertation continue,
- Ajout d'une rubrique « Actualités/Presse » sur le site internet de la concertation, animation de la rubrique tout au long de la concertation continue (communiqués de presse, etc.),
- Ajout d'une rubrique « Travailler chez Futerro », rédaction des textes en lien avec Futerro, animation de la rubrique tout au long de la concertation continue,
- Rédaction et publication de mai 2024 à octobre 2024 de cinq fiches thématiques dans l'onglet « Documentation ».

### **Poursuite de la participation autour du projet**

- Réouverture de la rubrique participative en ligne, avec système de questions-réponses,

- Réunion publique d'information au printemps 2024 : pour donner des nouvelles du projet, présenter le système d'approvisionnement en matière première agricole, présenter les résultats de certaines études, etc.,
- Réunion publique d'information avant l'enquête publique : pour donner des nouvelles du projet, restituer la concertation continue et présenter la procédure d'enquête publique.

## Déroulé de la concertation continue

### Une réunion publique sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets industriels en cours sur Port Jérôme en octobre 2023

La collectivité territoriale, Caux Seine agglo, a été invitée, par courrier de la CNDP, à organiser une réunion publique traitant des enjeux globaux générés par l'ensemble des différents projets industriels en cours (Air Liquide, Eastman, Futerro). Une réunion publique a été organisée dans cette intention le 9 octobre 2023, en présence d'un représentant de la CNDP, mais en l'absence des entreprises concernées.

Durant cette réunion, ont été abordés :

- Les actions mises en place par Caux Seine agglo pour favoriser l'accès des habitants aux opportunités d'emploi et pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de formation et de recrutement,
- La mise à disposition des porteurs de projet de foncier dédié aux compensations à mettre en place dans le cadre des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser),
- L'appui à la sécurisation des installations vis à vis du risque inondations et submersion marine par surélévation des sites,
- Les dispositions prises pour l'accueil de nouveaux salariés en termes de logements, écoles, loisirs...,
- La présentation des infrastructures de transports (voies routières, ferrées et fluvio-maritimes) pour les marchandises comme pour les futurs salariés.

### Une réunion publique présentant l'avancement du projet en juin 2024

Les discussions avec les fournisseurs de sucre français ont débouché sur un accord signé le 13 avril 2024 avec le groupe Tereos qui dispose d'une bioraffinerie à Port Jérôme en capacité de produire le sucre dont Futerro a besoin. Ces discussions ayant été plus longues que prévu, l'ensemble du processus a été décalé dans le temps. Futerro n'est revenu vers le public pour l'informer de l'avancement de son projet que lors de la réunion publique du 13 juin 2024.

Cette réunion a été l'occasion pour Futerro de présenter l'accord avec Tereos en présence de son représentant qui a pu répondre aux questions spécifiques le concernant. Dans le cadre de cette réunion, une table ronde intitulée « **Impact de la bioéconomie sur la filière agricole et enjeux dans le cadre de la transition écologique** » a été organisée en présence de la chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Suite à une demande du garant, une fiche thématique sur l'impact du projet sur la filière agricole a été distribuée durant cette réunion et publiée sur le site Internet de la concertation. Cette fiche aborde les interrogations liées à une éventuelle concurrence entre les cultures destinées à la production du PLA et des biomatériaux en général avec les cultures alimentaires. Le représentant de Tereos a, par ailleurs, informé les participants que les volumes traités par la Bioraffinerie de Tereos n'évoluerait pas du fait de l'accord passé avec Futerro. **Les volumes de blé destinés à l'avenir à satisfaire les besoins de Futerro sont déjà aujourd'hui destinés à des utilisations industrielles non alimentaires et ne rentreront donc pas en concurrence avec la production de blé aujourd'hui destinée à l'alimentation.**

Durant cette réunion qui a réuni une trentaine de participants, de nombreuses questions ont été abordées par les participants, questions reprenant pour partie les points présentés dans les fiches thématiques :

- L'impact du projet et, plus généralement, de la production de plastique biosourcé sur la filière agro-alimentaire,
- L'origine géographique du blé utilisé par Tereos pour la production de sucre à destination de Futerro et sa qualité,
- Le devenir du PLA, son recyclage, sa biodégradabilité,
- Les épandages en agriculture des boues d'épuration des eaux et sous-produits organiques issus de l'usine,
- La consommation d'eau de l'usine.

Le diaporama et le compte rendu de cette réunion ont été publiés sur le site Internet de la concertation.

## Une réunion publique présentant le projet finalisé en juin 2025

Durant cette réunion, le maître d'ouvrage a :

- Présenté le plan de sa future usine en précisant la localisation des différentes unités y compris le raccordement aux voies ferrées et l'apportement sur l'estuaire de la Seine.
- Présenté l'état d'avancement des études, tant en termes de gestion des risques industriels (Suppression, zonage ATEX, ...) qu'en termes d'études environnementales (faune flore, compensations, ...) ainsi qu'en termes d'archéologie préventive. Il a précisé que les installations voisines ont été prises en compte dans ces études et que la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) a été mise en œuvre.
- Précisé l'approvisionnement énergétique, il s'agit de chaudières gaz satisfaisant à un besoin de 80 t/h de vapeur et d'un raccordement électrique de 25 MW.
- Précisé les flux logistiques et notamment indiqué que les expéditions des 150 000 t/an de gypse seraient bien effectuées par voie maritime ou fluviale et que l'approvisionnement en chaux vive (60 000 t/an) serait bien réalisé par voie ferroviaire. Ces deux points étaient restés en suspens durant les concertations préalable et continue jusqu'à ce jour. In fine l'ensemble des flux non routiers représentera près de 40% des flux globaux en volume et les flux routiers représenteront de l'ordre de 30 camions par jour.
- Indiqué l'impact de l'installation en termes de création d'emploi, de typologie des emplois créés et en termes de retombées économiques : diversification des débouchés industriels pour l'agriculture régionale, approvisionnement en matière première pour la

filrière de plasturgie locale et amélioration de la souveraineté européenne, l'Europe étant déficitaire en acide lactique aujourd'hui et dépendante de l'Asie et des Etats Unis pour ses besoins.

- Informé le public d'une extension du projet consistant en la création d'une unité de transformation d'acide lactique en produits à destination des marchés agro-alimentaire et solvants industriels biosourcés. Il s'agit de mélanger de l'acide lactique avec de la potasse ou de la soude pour produire des lactates naturels ou de spécialité. Cette unité sera mise en place et exploitée par la Société Galactic qui était la société mère de Futerro, et est aujourd'hui une société sœur de Futerro. Cette unité consommera 10 à 15% de l'acide lactique produit par Futerro. Elle s'installera sur une superficie d'environ 3 ha sur les 26 ha que compte le site Futerro, pour un montant d'investissement d'une dizaine de millions d'euros et créera environ 25 emplois directs, en plus des 250 emplois prévus pour l'usine principale.

Enfin le maître d'ouvrage a tiré les enseignements de la concertation. Il a précisé qu'elle lui a permis de prendre connaissance des interrogations, craintes et inquiétudes tant de la part du public que des parties prenantes, et de mieux appréhender l'ensemble des atouts et contraintes du territoire, lui permettant de s'y insérer au mieux. Il a constaté l'intérêt d'un tel processus de concertation, qui combine réunions publiques et rencontres de proximité, ce qui permet un contact direct avec les parties prenantes et les populations, précieux pour s'imprégner du contexte environnemental et socioéconomique du territoire.

### Fonctionnement du site Internet participatif

Le site Internet de la participation est resté accessible durant toute la durée de la concertation continue.

Les fiches thématiques suivantes y ont été publiées au fur et à mesure de leur parution :

- Impact de la fabrication de bioplastiques à partir de sucre de blé sur la filière agricole,
- Fin de vie du PLA et son recyclage,
- Le plan d'épandage des sous-produits organiques,
- L'emploi,
- Les flux logistiques.

La rubrique « Actualités » a été régulièrement mise à jour :

- Annonce du partenariat avec Tereos le 23 avril 2024,
- Annonce de la première levée de fonds pour le financement du projet en janvier 2025,
- Annonce de la reconnaissance du projet Futerro par la commission européenne comme une « Initiative de transition pour la mise en œuvre conjointe de la transition pour l'industrie chimique » en Janvier 2025,
- Annonce du lancement des études de conception de l'usine en mars 2025,
- Annonce du partenariat avec Galactic en mai 2025 pour la construction d'une unité supplémentaire pour la transformation d'une partie de l'acide lactique produit par Futerro en divers dérivés et molécules biosourcées, pour les marchés de l'agro-alimentaire et de la chimie verte
- Annonce de la publication par Futerro du Livre Blanc du PLA le 10 octobre 2025. Ce livre blanc présente l'ensemble des enjeux du PLA vis-à-vis de l'approvisionnement en

matière première et notamment des ressources agricoles, vis-à-vis de l'utilisation du PLA en comparatif avec les plastiques petrosourcés et les autres plastiques biosourcés, et vis-à-vis de sa « fin de vie » en termes de recyclabilité et de compostage. L'objectif de ce livre blanc étant de promouvoir l'intérêt du PLA en tant que plastique « renouvelable et durable »

- Annonce du dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale le 9 décembre 2025

Le volet « je participe » permettant au public de poser des questions ou de publier un avis est également resté accessible mais, comme lors de la concertation préalable, celui-ci est resté peu actif : 3 questions ont été posées au printemps 2024 et deux en novembre 2024. Sur ces 5 questions, 2 concernaient des demandes de renseignement dans le but de déposer une candidature pour travailler chez Futerro.

La période comprise entre le dépôt des demandes d'autorisation et la publication du présent bilan de la concertation continue a été consacré par le Maître d'Ouvrage aux échanges avec les services instructeurs pour la finalisation de ses dossiers. Il n'y a pas eu d'informations particulières diffusées à destination du public durant cette période

## Les arguments échangés

### Concernant l'impact de la filière de plastique biosourcé sur la production alimentaire :

Ce sujet n'avait pas été abordé durant la concertation préalable, il a néanmoins fait l'objet d'une fiche thématique à la demande du garant dans le cadre de la concertation continue, et a fait l'objet de questions durant la table ronde sur la bio-économie qui s'est tenue durant la réunion publique du 13 juin 2024 :

*« N'y a-t-il pas de risque de déséquilibre entre les usages ? L'agriculture est faite pour nourrir les gens. Il ne faudrait pas importer du blé pour se nourrir. »*

La chambre d'agriculture a indiqué à ce sujet que les productions non alimentaires représentent la fois un défi et une grande opportunité de valorisation des productions agricoles.

Dans sa fiche thématique « Quel impact sur la filière agricole française » Futerro précise que la production de bioplastique mondiale représente aujourd'hui 0,01 % de la superficie agricole mondiale et devrait atteindre 0,06 % en 2027 et que, en France, l'ensemble des utilisations industrielles du blé représentent 620 000 ha (2 % de la Superficie Agricole Utile française).

Tereos a indiqué de son côté que le contexte géopolitique n'est pas forcément favorable à la vente de blé français à l'international. Les utilisations non alimentaires représentent donc pour les agriculteurs un débouché alternatif intéressant.

Enfin Futerro rappelle que d'autres procédés à partir de déchets, d'algues ou de CO<sub>2</sub> capturé, actuellement à l'état de recherche, pourraient permettre à l'avenir la fabrication de plastique biosourcé sans faire appel à des matières premières agricoles.

### Concernant l'origine et la qualité du blé utilisé par Futerro via Tereos

Cette question, déjà évoquée lors de la concertation préalable, a été à nouveau soulevée :

« *Est-ce que le blé de Tereos provient d'Amérique du Sud ?* »

« *L'agriculture intensive pour produire le blé pour Futerro nécessiterait l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement, c'est donc moins vertueux ?* »

Tereos indique que le blé utilisé dans sa bioraffinerie sera français et proviendra essentiellement des Régions Normandie et Centre.

Le maître d'ouvrage indique qu'il s'agit de blé pouvant tout aussi bien servir à l'alimentation animale et humaine (et qu'il n'est donc pas impropre à la consommation). Il précise qu'il existe des critères de durabilité, comme la RED-II : *Renewable Energy Directive* (directive mise en place afin d'encadrer les pratiques agricoles qui ont pour but de produire des bioénergies, et des biomatériaux) permettant de garantir que le blé sera produit selon des critères respectant au mieux l'environnement.

La chambre d'agriculture ajoute qu'elle accompagne au mieux les agriculteurs dans la transition avec les systèmes éco-phytos afin de trouver et développer des solutions et pratiques agricoles plus durables et résilientes.

### Concernant la fin de vie du PLA

Plusieurs interrogations ont été soulevées par le public lors de la réunion du 13 avril :

« *Quelles sont les conditions spécifiques du compostage des matières à base de PLA ?* »

« *Quid de la pollution par les micro- et nano- plastiques ?* »

Futerro a répondu à ces questions au cours de la réunion, et de façon plus complète dans sa fiche thématique « Fin de vie et recyclage du PLA ».

Dans ses différentes réponses, Futerro précise que le compostage en conditions industrielles est une solution adaptée aux déchets de PLA souillés par des matières organiques (capsule de café, sachets de thé, couches, ...) et que le PLA en se dégradant, relarguera à terme, après rupture de la chaîne de polymère par hydrolyse, de l'acide lactique, molécule d'origine biologique qui peut être bio-assimilée par l'environnement. Futerro avait indiqué lors de la concertation préalable que le PLA n'était pas biodégradable de façon satisfaisante dans le cadre du compostage domestique (c'est-à-dire en l'absence d'une bonne maîtrise des conditions d'humidité, de température et d'aération).

### Concernant la destination géographique du PLA produit et de la logistique associée

Les participants à la réunion de juin 2025 ont acté la part significative des flux logistiques prévus par voie fluviale et ferroviaire. Certains se sont néanmoins montrés interrogatifs sur le choix du transport par camions du produit fini en demandant des précisions sur la destination du PLA :

« *Votre produit qui part par la route, il va où ? Vers quelle destination ?* »

Le maître d'ouvrage rappelle que le PLA produit sur le site de Port Jérôme est dédié au marché européen : le produit sera donc vendu en France, en Belgique, en Espagne et surtout en Italie qui est un gros marché en Europe.

#### Concernant le modèle économique

Lors de la réunion de juin 2025 la question a été posée par un élu local de la fiabilité du modèle économique au regard de la concurrence des pays asiatiques :

*« On est effectivement sur du PLA qui est en concurrence avec du PLA produit ailleurs en Asie. Au niveau des règles européennes, qu'est-ce qui permet de protéger cette filière européenne qui est en train de se créer autour du PLA ? »*

En réponse, le maître d'ouvrage a indiqué que d'une part le contexte réglementaire européen évolue rapidement en ce moment sur ces questions et notamment qu'un certain nombre d'états membres avaient reconnu l'intérêt stratégique d'investir dans des capacités de production de molécules de base biosourcée (molécules « plateforme ») comme l'acide lactique, de plastiques biosourcés et dans le recyclage de ces matières. Et que d'autre part le modèle qu'il met en place est plus compétitif que le modèle asiatique, lié au fait, et cela peut paraître contre-intuitif, que le modèle agricole européen est plus compétitif que le modèle agricole asiatique.

#### Concernant la présence éventuelle d'une torchère

Cette question a été évoquée tout au long de la concertation, le maître d'ouvrage annonçant d'abord qu'il y aura une torchère puis indiquant que ce ne sera finalement peut-être pas nécessaire.

*« Vous avez évoqué la torchère tout à l'heure. Finalement, il y aura une torchère ou il n'y aura pas de torchère ? »*

Le maître d'ouvrage répond qu'il n'y aura pas de torchère de type Exxon à 110 m de haut mais qu'il y aura peut-être une torchère de taille plus modeste comme élément de sécurité au sein de l'installation de méthanisation liée au traitement des eaux de l'usine.

#### Concernant l'emploi

Cette question a logiquement suscité beaucoup d'intérêt dans le contexte de la suppression des 600 emplois chez Exxon mobil au printemps dernier.

*« Dernière question.... C'est au niveau du recrutement. Je pense qu'il y a tout un niveau d'emploi. Et je voudrais savoir qu'est-ce que vous demandez, comme qualification, déjà, pour les emplois de base, opérateurs, et toute la filière qu'il peut y avoir au niveau des emplois ? »*

*« En complément justement, est-ce que les phases de recrutement sont déjà lancées, on va dire, sur certains premiers postes vis-à-vis de la future construction de l'usine ? »*

Futero indique, par la voix du directeur récemment recruté pour cette future usine, que les recrutements n'ont pas encore commencé, qu'il s'agit d'emplois dans les métiers classiques pour une usine chimique : chimie, électricité, mécanique, logistique, administratif, à des

niveaux allant des opérateurs titulaires d'un CAP aux ingénieurs et cadres administratifs. Il précise un besoin de 25 personnes pour le laboratoire.

Un élu local a précisé durant la réunion de juin 2025 que la Maison des compétences de Caux Seine agglo a mis en place une cellule d'accompagnement et de recrutement avec Futerro réalisant un travail d'anticipation des besoins et des qualifications.

## Avis du garant sur le déroulé de la concertation, et recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

### Concernant l'information du public

Le maître d'ouvrage s'est attaché à présenter son projet de façon transparente tout au long de la concertation, autant lors des présentations orales pendant les réunions publiques que dans les documents.

Ces documents (Dossier de concertation, Synthèse, Fiches thématiques) étaient clairs et compréhensibles par les non spécialistes. Les demandes des garants pour améliorer ces documents et les rendre le plus accessible possible ont été prises en compte.

Le projet présentait plusieurs incertitudes durant la concertation préalable (construction éventuelle d'une glucoserie, construction éventuelle d'un appontement sur l'estuaire de la Seine, raccordement ferroviaire, devenir des sous-produits organiques). Des précisions ont été apportées au fur et à mesure de l'avancement du projet durant la concertation continue permettant au public d'assister à l'élaboration du projet dans ses différents aspects.

### Concernant la participation du public

Comme déjà indiqué à l'issue de la concertation préalable, la participation du grand public a été très faible durant toute la période. Ceci peut s'expliquer par le fait que, dans ce territoire très industrialisé (avec notamment la proximité d'une raffinerie), une nouvelle usine, s'implantant parmi beaucoup d'autres, sur des terrains clairement destinés aux implantations industrielles et déjà desservis par des réseaux routier et ferroviaire dimensionnés pour ces activités industrielles ne surprend pas. De plus, il n'y a pas d'habitations à proximité du terrain d'implantation de Futerro.

Cependant certaines parties prenantes, pour l'essentiel des élus locaux, ont participé assidûment aux réunions et ont animé les débats.

Ces débats ont poussé le maître d'ouvrage, à plusieurs reprises, à des efforts importants de présentation et de clarification détaillée de son projet (i.e. son usine, son modèle économique et son contexte réglementaire et environnemental). Il a été amené à en détailler les différentes composantes techniques, réglementaires et organisationnelles, alors que leur compréhension en première approche par des non spécialistes n'est pas aisée.

Ces débats ont favorisé une bonne appropriation des enjeux et impacts liés au projet, par les publics présents.

### **Recommandation du garant sur les modalités d'information**

Il est souhaitable de poursuivre l'information et les interactions avec le public dans le même esprit, en utilisant, entre autres, le site Internet de la concertation pour l'enquête publique et durant la phase chantier.

## ANNEXE

### Tableau de suivi des demandes de précisions et des recommandations des garants

## Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

<p>Demande de précisions et/ ou recommandations 07/08/2023</p>	<p>Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée octobre 2023</p>	<p>Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus</p>	<p>Modalité de réalisation des engagements pris</p>
<p><b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b></p>			
<p>1.Lors de la réunion sur les impacts, un approvisionnement en blé n'a pas été exclu, ce qui signifierait la construction d'une unité de« glucoserie ». Cela n'avait pas été envisagé dans le dossier de concertation or ceci modifierait le projet de façon très substantielle. Pourriez-vous être plus précis sur les conséquences d'une telle variante si elle devait être retenue ?</p>	<p><b>Recherche d'un fournisseur de sucre de façon à éviter la construction d'une unité de glucoserie</b></p>	<p><b>Fin 2023</b></p>	<p><b>Annonce du partenariat avec Tereos pour la fourniture de sucre par pipe-line Avril 2024</b></p>
<p>2.Lors de la réunion sur les impacts, il a été précisé que vous n'étiez pas habilité à recevoir des déchets et que le PLA usagé nécessiterait un pré-traitement. Pouvez-vous être plus précis sur l'ensemble du process de traitement et de recyclage des déchets de PLA et la mesure dans laquelle votre installation de recyclage de PLA pourra s'insérer, ou pas, dans les filières de collecte de traitement de déchets ménagers d'une part et de déchets issu des entreprises d'autre part ?</p>	<p><b>Premières précisions apportées dans le rapport du maitre d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à produire et publier une fiche thématique sur le sujet</b></p>		<p><b>Publication de la fiche thématique sur le site Internet de la concertation Juillet 2024</b></p>
<p>3.Les perspectives de l'utilisation de la voie fluviale et maritime pour l'approvisionnement de l'installation comme pour ses expéditions ont été présentée de façon en partie hypothétique. Il serait nécessaire d'être plus précis sur ce qui permettrait ou remettrait en cause la mise en place de ces modes de transport conditionnant la mise en place de l'appontement présenté dans le dossier de concertation ;</p>	<p><b>Premières précisions apportées dans le rapport du maitre d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à publier le plan d'approvisionnement dans le dossier d'enquête publique</b></p>	<p><b>Fin 2024 reporté à début 2026</b></p>	<p><b>Décisions du maitre d'ouvrage concernant l'utilisation de la voie fluviale et maritime annoncées en juin 2025</b></p>

<p>4. les boues de STEP représentent 7 400 tonnes à évacuer du site mais elles ne sont épandables sur les terres agricoles que sur une période courte. Comment et où allez-vous stocker ces boues, les transporter ? Quel impact sur les milieux urbains à proximité lors des transports (odeurs) ?</p>	<p><b>Premières précisions apportées dans le rapport du maître d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à produire et publier une fiche thématique sur le sujet</b></p>	<p><b>Fin 2023</b></p>	<p><b>Fiche thématique publiée sur le site Internet de la concertation en septembre 2024</b></p>
<p><b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b></p>			
<p>1. Le porteur de projet devra présenter au public les enseignements qu'il tire de la concertation dès l'ouverture de la concertation continue et, selon l'état d'avancement de son projet et de son dossier de demande d'autorisation, publier sur le site Internet de la concertation les différentes études au fur et à mesure de leur réalisation (Étude de Dangers, volets odeurs, bruit et trafic poids lourds de l'étude d'impact, compensation ERC)</p>	<p><b>Engagement du maître d'ouvrage à organiser une réunion publique en fin de concertation continue, publication de fiches thématiques et présentation au fur et à mesure des principales conclusions des études</b></p>	<p><b>Fin 2024 pour la réunion publique, Courant concertation continue pour les fiches et les conclusions des études</b></p>	<p><b>-Fiches thématiques publiées à l'été 2024 -Réunion publique organisée dès juin 2024 - Principales conclusions des différentes études ne seront consultables que dans le Dossier d'Autorisation Environnementale</b></p>
<p>2. Caux Seine Agglo a prévu d'organiser en octobre 2023 une réunion publique pour traiter des effets socio-économiques et environnementaux cumulés des trois installations prévues sur ce site. Bien qu'en dehors du processus de concertation continue dans lequel vous allez vous engager maintenant, il nous paraît opportun de vous associer activement à cette démarche et à relayer dans votre communication la tenue de cette réunion.</p>	<p><b>Engagements à participer à cette réunion</b></p>		<p><b>Cette réunion a été organisée par Caux Seine Agglo en octobre 2023, aucun industriel n'était présent.</b></p>